

# CONSEIL FEDERAL

Réunion du 08 Octobre 2004  
à 9h30

.....  
**Présidence :** M. Claude SIMONET

**Présents :** MM. Frédéric THIRIEZ, Jean-Pierre ESCALETES,  
Charles MOLINARI, Jean FOURNET-FAYARD, Paul LE  
HESRAN, Bernard BACOURT, Bernard DESUMER,  
Jean-Claude HAMEL, Noël LE GRAËT, Jean VERBEKE,  
Jean-Marie LAWNICZAK, Bernard SAULES, René  
CHARRIER, Jean-Baptiste COURROY, Bernard  
GERARD

**Assistent à la séance :** MM. Gérard ENAULT, Gérard ROUSSELOT, Aimé  
JACQUET, Jean LAPEYRE, Jacques THEBAULT,  
Jacques LIENARD, Jean-Yves LE HUEDE

**Excusés :** MM. Michel PLATINI, Christian TEINTURIER, Raymond  
DOMENECH

.....  
**FÉLICITATIONS**

Le Conseil, informé par son Président, présente ses plus chaleureuses félicitations :  
➤ A Monsieur Richard DEFAY, Chef de Projet à la Ligue Fédérale du Football  
Amateur à l'occasion de son mariage avec Mademoiselle Aline MICHEL-FUTOT.

Le Conseil,

Adresse ses félicitations aux Présidents de Districts qui ont été reconduits dans leurs fonctions et ses encouragements dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions aux Présidents nouvellement élus.

#### ELECTIONS DES PRESIDENTS DE LIGUES ET DE DISTRICTS - Mandat 2004 / 2008

LIGUE OU DISTRICTS	DATE ELECTION	Président sortant	Président élu ou réélu
District des Alpes	26,06,2004	Gérard CAPELLO	Gérard CAPELLO
District Haute-Marne	26,06,2004	Daniel COLLIGNON	<b>Hubert CLERC</b>
District Marne	26,06,2004	Gérard CASSEGRAIN	Gérard CASSEGRAIN
District Rhône-Durance	26,06,2004	Bernard HERBERT	Bernard HERBERT
District du Var	26,06,2004	Pierre COULOMB	Pierre COULOMB
District de Provence	26,06,2004	Alain PORCU	Alain PORCU
District Drôme-Ardèche	02,07,2004	Georges DUCOULON	Georges DUCOULON
District Côte d'Azur	03,07,2004	Eric BORGHINI	Eric BORGHINI
District Hte-Savoie/Pays de Gex	09,07,2004	Joseph DUSSOLLIET	<b>André DUNAND</b>
District Finistère Nord	28,08,2004	Alain LE FLOCH	Alain LE FLOCH
District Finistère Sud	28,08,2004	Jean-Pierre GONIDEC	Jean-Pierre GONIDEC
District du Morbihan	28,08,2004	Jean-Claude HILLION	Jean-Claude HILLION
District Puy de Dôme	03,09,2004	Gérard FAURE	Gérard FAURE
District Territoire de Belfort	04,09,2004	André SCHNOEBELEN	André SCHNOEBELEN
District Seine & Marne Nord	04,09,2004	Jean-Claude LOUP	Jean-Claude LOUP
District du Gers	03,09,2004	Jacques GEISSELHARDT	Jacques GEISSELHARDT
District de la Manche	03,09,2004	Pierre LESRESTEUX	Pierre LERESTEUX
District de la Savoie	03,09,2004	Christian CORTADE	<b>Didier ANSELME</b>
District de l'Orne	04,09,2004	Jean-Pierre CADON	<b>Didier DUTHEIL</b>
District Côte d'Armor	17,09,2004	Rémi FEMENIA	Rémi FEMENIA
District du Cantal	17,09,2004	Daniel MIRAL	<b>Vincent NOLORGUES</b>
District Ille & Vilaine	18,09,2004	Georges GIBOIRE	Georges GIBOIRE
District Aisne	18,09,2004	Jean-Marie DEBUREAUX	Michel GENDRE
District Aube	25,09,2004	Jean-Claude LEBLOND	Jean-Claude LEBLOND
District Pays de Montbéliard	25,09,2004	Pascal MARCHETTI	Pascal MARCHETTI
District Haute-Saône	25,09,2004	Charly CUNY	Charly CUNY
District du Jura	25,09,2004	Denis TROSSAT	Denis TROSSAT
District Pays-Haut	25,09,2004	André GETTI	<b>Michel KEFF</b>
District de l'Aveyron	25,09,2004	Guy ENJALBERT	Guy ENJALBERT
District de la Sarthe	01,10,2004	Claude DROUIN	
District de la Mayenne	01,10,2004	Bernard POIRRIER	Bernard POIRRIER
District Maritime Nord	01,10,2004	Claude PLATEL	Claude PLATEL
District de l'Essonne	01,10,2004	André BRILLANT	André BRILLANT
District Seine St-Denis	01,10,2004	Marcel BOURDIN	Marcel BOURDIN
District Seine & Marne Sud	01,10,2004	Paul RABAN	<b>Philippe BOURGEOIS</b>
District de la Somme	02,10,2004	Marcel GLAVIEUX	Marcel GLAVIEUX
District des Ardennes	02,10,2004	Bernard GIBARU	Bernard GIBARU
District Doubs-Sud/Haut-Doubs	02,10,2004	Jean BUTAUD	<b>Jean-Marie COPPI</b>
District des Yvelines	02,10,2004	Claude CONTANT	Claude CONTANT
District des Hauts de Seine	02,10,2004	Remi COLE	<b>Pierre PETIT</b>
District du Val d'Oise	02,10,2004	Dominique BEUTIN	<b>François LEVEBVRE</b>
District Gironde-Est	02,10,2004	Michel RIMBAUD	Michel RIMBAUD
District de l'Eure	02,10,2004	Lionel BOLAND	<b>Sauveur CUCURULO</b>

## **VŒUX DE RETABLISSEMENT**

Le Conseil présente ses vœux de rétablissement à :

- Madame PETITOT, épouse du Docteur Jean-Claude PETITOT, membre du CNFA, suite à une intervention chirurgicale,
- Monsieur Jean COLETTI, Secrétaire Général d'Honneur de la F.F.F. hospitalisé suite à un problème cardiaque,
- Monsieur François PRAT, Président de la C.C. des Terrains & Equipements et vice-Président Délégué de la Ligue du Centre-Ouest, suite à une lourde intervention chirurgicale,
- Monsieur Jean-Pierre SIMON, vice-Président de la C.C. des Terrains & Equipements et Trésorier Général de la L.P.I.F.F., suite à une intervention chirurgicale.

## **CONDOLEANCES**

Le Conseil, informé,

- du décès de Monsieur Jacky MINOT, Membre du Département Formation section Pédagogique et chargé de mission à la ligue de Picardie,
- du décès de Monsieur Pierre RONDEAU, représentant des clubs de CFA2 aux Assemblées de la F.F.F. et Président du Club de Saint-Dizier,
- du décès de Monsieur Gérard DHALLUIN, Membre de la Section « C » du Département Jeunes, et de son épouse, lors d'un accident de la circulation le 4 août 2004,
- du décès Monsieur Laurent BELTAIRE, Président de la Commission d'Appel du District de l'Escaut,
- du décès de Monsieur Guy ROCHECONGAR, Père de Monsieur Pierre ROCHECONGAR, Membre de la Commission Centrale Médicale,
- du décès de Madame GUERIN, épouse de M. Henri GUERIN, ancien Membre de la D.T.N.
- du décès de Madame Marie LASBLEIZ, belle-mère de M. Jean-Yves BODIQU, Président de la Ligue d'Aquitaine et Président du Conseil National de Gestion du F.A.I.
- du décès de Monsieur Oscar HEISSERER, ancien joueur international.

Renouvelle ses condoléances et ses sentiments de sympathie attristés aux familles des disparus.

## **I - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2004 ET DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL FEDERAL DU 24 SEPTEMBRE 2004**

Dans le PV de la réunion du Conseil Fédéral du vendredi 10 septembre, à la rubrique « **Félicitations** », veuillez prendre en compte les rectifications suivantes :

- Monsieur Vahid HALILHODZIC, Entraîneur du P.S.G. est ***nommé Chevalier et non Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.***
- Monsieur Pierre LERESTEUX demeure membre du Département Jeunes et ne figure pas à la Commission Centrale de l'Outre-mer.
- Monsieur Christian BONACHE est membre de la Commission Centrale des Statuts et Règlements Généraux et non pas de celle de la Commission Centrale de la Coupe de France.

## **RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION DU C.N.F.A. DU 2 SEPTEMBRE 2004 ET DE LA REUNION DU CNFA DU 17 SEPTEMBRE 2004**

Après lecture des modifications susvisées, les procès-verbaux sont lus et adoptés à l'unanimité.

## **II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

### **1. INFORMATIONS ECRITES**

Le Conseil

- Informé des informations écrites figurant dans le document joint en annexe 1,
- En prend acte.

### **2. CLASSEMENT F.I.F.A.**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la deuxième place de la France à l'indice FIFA,
- En prend acte avec satisfaction.

### **3. AFFAIRE F.F.F. / PHOTINODELIS**

Le Conseil,

- Informé par son Président de l'état d'avancement de cette affaire,
- Demande à son Président de se constituer partie civile.

#### **4. REUNIONS DES COLLEGES DES PRESIDENTS DE LIGUE ET DES PRESIDENTS DE DISTRICT**

Le Conseil arrête les dates suivantes :

- Collège des Présidents de District :  
**25 novembre 2004 à l'Espace Hamelin**
  
- Collège des Présidents de Ligue :  
**07 décembre 2004 à 18h00 à la FFF**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la visite des représentants de l'UEFA relative à la mise en place de la licence clubs qui félicitent l'administration et la DTN pour la qualité du dispositif mis en place à la FFF et qui servira de modèle pour les autres fédérations.
- En prend acte avec satisfaction.

### **III - INFORMATIONS INTERNATIONALES**

**F.I.F.A. :**

#### **COUPE DU MONDE DE LA FIFA – ALLEMAGNE 2006, COMPETITION PRELIMINAIRE : UTILISATION DU GAZON ARTIFICIEL**

Le Conseil,

- Informé par son Président du contenu de la lettre de la FIFA,
- Prend acte que les matchs de Coupe du Monde peuvent se dérouler sur des gazons artificiels sous réserve des dispositions suivantes :

« L'art. 18 § 4 du Règlement de la Coupe du Monde de la FIFA 2006 stipule désormais que les matches peuvent être disputés sur des surfaces naturelles ou artificielles. En cas d'utilisation de surfaces artificielles, celles-ci doivent correspondre aux exigences du Concept de qualité de la FIFA pour le gazon artificiel, sauf en cas de dérogation spéciale accordée par la FIFA.

Nous souhaitons ajouter dans la présente circulaire deux exigences supplémentaires à ce qui procède :

Toute équipe locale ayant l'intention de disputer un match de qualification sur un terrain en gazon artificiel est priée d'en informer la FIFA au moins deux mois à l'avance. En outre, l'équipe visiteuse doit pouvoir être en droit d'effectuer avant le match au moins deux séances d'entraînement sur le terrain de football, et ce sur deux journées différentes. »

### **DECISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DE LA FIFA**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la décision de la Commission disciplinaire de la FIFA par rapport à l'application de la réglementation dopage condamnant la FFF à une amende financière.
- Considérant que la FFF est assujettie à loi française sur le dopage qui est en contradiction avec la réglementation FIFA,
- Après avoir entendu MM. Frédéric THIRIEZ, Gérard ENAULT, Jean LAPEYRE et Jacques LIENARD,
- Décide de soumettre cette décision au Tribunal Arbitral du Sport de Lausanne et de favoriser une rencontre entre les responsables de la FIFA et du Ministère des Sports sur ce dossier pour examen des contradictions de fond et solutions conventionnelles à mettre en place.

### **CENTENAIRE DE LA FIFA – PRIX FIFA JULES RIMET POUR LES JOURNALISTES**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre de la FIFA du 4 octobre 2004 que la FFF a transmis aux journalistes concernés : MM. T. ROLLAND, J. MESMER et J. FERRAND pour qu'ils remplissent leur dossier de candidature.
- En prend acte.

### **SITUATION DU JOUEUR LAMINE SISSOKO ET NISOMBIA**

Le Conseil,

- Pris connaissance de la correspondance de la FIFA datée du 7/10/2004 demandant à la F.F.F. de délivrer immédiatement le Certificat International de Transfert au joueur Mohamed Lamine SISSOKO au bénéfice de la Fédération Espagnole,
- Observe qu'en date du 6 octobre 2004, dans une affaire similaire à celle concernant Mohamed Lamine SISSOKO, le Président de la Chambre > arbitrale d'appel du Tribunal Arbitral du Sport de Lausanne, saisi d'une demande d'effet suspensif, a constaté : *« que le joueur n'était pas libre de tout engagement quand il signait avec un autre club et que son autorisation de transfert, même provisoire, ordonnée par la FIFA, n'est pas compatible avec le règlement édicté par celle-ci ( art. 6 alinéa 5 Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs). Il résulte de cette disposition qu'en cas de litige sur le transfert d'un joueur entre clubs, et notamment si la dispute porte sur la rupture d'un contrat, l'association nationale a le loisir de refuser la délivrance du certificat de transfert tant qu'une décision n'aura pas été prise sur la sanction à appliquer au joueur pour la rupture injustifiée du contrat (affaire Charles N'ZOGBIA – LE HAVRE A.C. »*,
- Entend rapprocher cette décision de la sentence arbitrale rendue par le TAS dans l'affaire relative au joueur Mohamed Lamine SISSOKO laquelle reconnaît de manière définitive l'existence d'un préjudice subi par l'A.J. AUXERRE du fait du départ unilatéral du joueur, préjudice qui va au-delà de ce que le club serait en droit de réclamer au titre *« d'une simple indemnité*

*de formation calculée selon une stricte application mathématique des règles prévues par la circulaire (FIFA) »,*

- Constate que ces sentences arbitrales du T.A.S. sanctionnent les décisions adoptées par les organes de la FIFA d'admettre provisoirement le transfert de ces joueurs en ce qu'elles reconnaissent l'applicabilité de l'article 43 du règlement des transferts et du statut des joueurs de la FIFA et reconnaissent que les clubs formateurs français subissent un préjudice réel lorsque les obligations découlant de la Charte du Football Professionnel ne sont pas respectées par les joueurs ayant fait homologuer un contrat ou une convention de formation,
  
  - Observe enfin que le T.A.S. a rejeté la demande du F.C. VALENCE relative à la délivrance d'un certificat de transfert international définitif au bénéfice du joueur Mohamed Lamine SISSOKO et que, dès lors, la demande formulée par la fédération espagnole apparaît dénuée de fondement faute d'éléments nouveaux dans le dossier relatif à la réparation du préjudice subi par l'A.J. AUXERRE dans ce dossier et dans la mesure également où, en tout état de cause, le joueur et le club espagnol bénéficient d'une autorisation provisoire de transfert délivrée par la FIFA, sur laquelle le TAS n'est pas revenu compte tenu des circonstances particulières du dossier,
- Par ces motifs,
- Maintient son refus de délivrer le Certificat de Transfert International définitif dans ce dossier et confirme un refus de principe de permettre le transfert international de joueurs qui, sous contrat avec des clubs formateurs français, ne respectent pas leurs obligations issues des dispositions contenues dans la Charte du Football Professionnel.

**U.E.F.A. :**

**DISTINCTION DE L'UEFA AU « MEILLEUR EVENEMENT DE FOOTBALL DE BASE 2004 »**

Le Conseil

- Informé par son Président de cette distinction attribuée à la Ligue d'Alsace de Football,
- En prend acte avec satisfaction et adresse ses félicitations au Président de la Ligue d'Alsace.

**3EME CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 17 ANS 2003/2004 – TOUR FINAL EN FRANCE – TROPHEE FAIR-PLAY**

Le Conseil

- Informé par son Président de la 1<sup>ère</sup> place de la France au challenge du Fair-play,
- Adresse ses félicitations à l'équipe de France des moins de 17 ans et demande à l'entraîneur et au capitaine de cette équipe de se rendre à Nyon le 30 novembre 2004 à 16h30 pour la remise de ce trophée.

### **CALENDRIER INTERNATIONAL DES MATCHES FEMININS DE L'UEFA**

Le Conseil

- Informé par son Président du calendrier joint en annexe 2.
- En prend acte.

Le Conseil,

- Informé des propos racistes tenus par Monsieur ARAGONES à l'encontre de Thierry HENRY desquels il s'émeut profondément.
- Demande une saisie de l'UEFA dans le cadre de sa campagne contre le racisme.

### **LETTRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre susvisée,
- Décide de soutenir cette campagne.

## **IV - FOOTBALL PROFESSIONNEL**

Monsieur Frédéric THIRIEZ exprime sa grande satisfaction sur la qualité des travaux de la première réunion de la Délégation permanente auprès de l'équipe de France.

## **VI - C.N.F.A.**

### **SITUATION DE CERTAINS CLUBS PAR RAPPORT AUX DECISIONS DE LEUR LIGUE REGIONALE**

Le Conseil,

- Informé par son Président d'une lettre du Président de la Ligue du Languedoc-Roussillon et d'une lettre de l'Entente Sportive de St Jean du Grès relative à la situation de certains clubs touchés pour leur rattachement aux structures territoriales des Districts limitrophes.
- Décide de nommer un médiateur chargé d'étudier ces dossiers afin de rapprocher les points de vue.

### **PROJET HAT'TRICK DE L'UEFA**

Le Conseil,

- Prend acte que le premier mini terrain en synthétique sera installé à Valenciennes en accord avec la municipalité.

## **VI - QUESTIONS D'ACTUALITE**

### **ARBITRAGE : PROBLEMES SOULEVES PAR L'UEFA (LETTRE DU 27/09/2004)**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre susvisée relative à l'ouverture d'une enquête disciplinaire de l'UEFA.
- Demande de saisir le Secrétaire Général de l'UEFA pour obtenir un rendez-vous avec le Président JOHANSSON.

### **DELOCALISATION DU SIEGE DE LA F.F.F.**

Le Conseil,

- Informé par son Président de l'état du dossier,
- Regrette de ne pas pouvoir donner suite à ce projet.

## **VII- QUESTIONS FINANCIERES**

### **RECETTES PUBLICITAIRES DU WEB**

Le Conseil,

- Note qu'en raison du contexte économique général actuel, les recettes publicitaires sont moindres que les années précédentes.
- Décide de ne pas procéder à des reversements au titre de la saison 2003/04
- Précise, par ailleurs, que les sites des ligues et districts réalisés par la Direction des Technologies Nouvelles sont au nombre de 104 à ce jour. En outre, il rappelle que l'ensemble de la conception, les créations des chartes graphiques, les développements des nouvelles rubriques, les frais d'hébergement de plus en plus importants, les outils statistiques, les divers applicatifs déployés en nombre, les nouveaux services aux arbitres, la mise en place de documents administratifs en ligne mis à disposition des centres de gestion sont entièrement pris en charge par la F.F.F.

### **REVERSEMENTS TELEMATIQUES DE L'EXERCICE 2002/2003**

Le Conseil,

- Informé que la somme affectée au football de masse, suivant les statuts du GIE DATA 3F, pour la saison 2002/2003 est de 259.847,48 €.  
Il est proposé au Conseil d'affecter cette somme aux Ligues et Districts de la manière suivante :

240.000 €, selon les critères habituels qui tiennent compte à la fois du pourcentage et du nombre de résultats de matches saisis le dimanche soir (voir annexe 3 pour l'affectation des sommes par centre de gestion).

La différence : 19.847,83 € pour la participation à l'acquisition de nouveau logiciel au profit des besoins des Ligues et Districts.

- Adopte ce dispositif financier.

## **FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT**

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2004**  
Le Conseil,
  - Informé par son Trésorier Général,
  - Décide d'approuver le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2004.

## **IX - COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS CENTRALES**

### **DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS : RESULTATS DE L'EXAMEN DU 30 SEPTEMBRE 2004**

Le Conseil,

- Conformément à l'article 16 du Règlement des Agents Sportifs de la F.F.F. relatif à la décision d'attribution de la licence d'Agent sportif,
- Pris connaissance de l'avis de la Commission des Agents Sportifs, réunie le 7 octobre 2004,
- Valide les résultats de l'examen pour l'obtention de la licence d'Agent sportif qui s'est tenu le 30 septembre 2004:

**Sur 193 candidats convoqués, 151 se sont effectivement présentés:**

**13 candidats ont obtenu les notes requises aux deux épreuves ou à l'épreuve qui n'avait pas été validée à la session de mars 2004 et sont en conséquence reçus:**

ALINE Pierre  
BELHASSEN Franck  
BONNEFOND Alexandre  
DENIZIAUT Eric  
DENOLLE Louis  
FISCEL Jean-Baptiste  
FLOCH Pascal

GIBLASIO Cédric  
HONORE Antoine  
PELTIER Marc  
ROSE Anthony  
SAVRY Richard  
TESSIER Sylvain

Concernant la situation de M. Franck BELHASSEN, le Conseil Fédéral précise que la licence ne lui sera pas délivrée tant que les dispositions actuelles de son contrôle judiciaire lié à sa mise en examen n'auront pas été modifiées par le juge en charge du dossier.

\*\*\*\*\*

**Par ailleurs, 19 candidats ont obtenu la moyenne requise à l'épreuve générale (juridique):**

ABOULFOUNOUN Tarik  
ANELKA Didier  
AUBERY Sébastien  
BARRY Souleymane  
BROCAS Christian  
CHEYMOL Cyrille

CHOURLIN Olivier  
CONQUY Matthieu  
EDZANG-MBA Anicet  
HATCHIGUIAN Christophe  
HOUDAYER Olivier  
LE MAPPIAN Michel

LOPEZ Cyril  
NOUVION François  
PERROT François  
THOUIN Grégory

VASSEUR Xavier  
WANTIER David  
YADAN Grégory

\*\*\*\*\*

**13 candidats ont obtenu la moyenne requise à l'épreuve spécifique:**

BENNAKHLA Salim  
DANIELOU Eric  
DECAMPS André  
DOS SANTOS MARTINS Luis  
FRANCKEL Aurélien  
GIUSTI Johan  
LE MEE Yvan

LEBOURGEOIS Yoann  
PETIT Fabien  
PONCET Pascal  
SADESKI Daniel  
SEBAYHI Pascal  
SEHLA Bagdad

En vertu de l'article 14 du Règlement des Agents sportifs, lorsque le candidat est ajourné mais que l'une de ses deux notes est égale ou supérieure à la moyenne requise, il conserve le bénéfice de celle-ci pour la prochaine session d'examen.

\*\*\*\*\*

**Sont ajournés:**

ALEXANIAN Anthony  
ALI Smâïl  
ANELLI Fabio  
BARAC Boro  
BAU Lionel  
BAZEBIALO Léger-Romaric  
BELHASSENA Samir  
BENHAMOU Abdelaziz  
BICHON Franck  
BLANARU Cristofor-Stefan  
BLONDEL Aurélia  
BONNEGRACE Jean-Claude  
BOUHY Jérémy  
BOYER Maurice  
BRUNEAUX Geoffrey  
BRUNEL Joyce  
CESARI Julien  
CHANOINAT Olivier  
CHAPUIS Patrick  
CHEBBI Moez  
CHERIF Karim  
CHONAVEL Eric  
CHOQUART Guillaume  
CIESLINSKY Pierre-Yves  
COLLARD Jonathan  
COMES Olivier

CROS Hervé  
CUEVAS Daniel  
DESVEAUX Franck  
DEY Michel  
DI PALMA José  
DIALLO Pape Youssou  
DIOP Bassirou  
DROULIN Christopher  
EBOA NDEDI Emmanuel  
EL YAAGOUBI Mohamed  
ERTUGRUL Icar  
ETCHENDA Alex-Vivien  
FLEISCHER Régis  
FLEURY Xavier  
FOFANA Moussa  
FOMEKONG NYAM Djekeng  
FONTBONNE Sébastien  
GAERTNER Denis  
GNAHORE-GOGO Stéphane  
GOMIS Bessou  
GONTRAN Alexandre  
GOUDOT Thierry  
GRANGE Sébastien  
GUETARD Laurent  
GUIBOUD-RIBAUD Carole  
GUIGAL Jean-Claude

GUINOCHET Didier  
GUYON Fabien  
HAYEZ Jérôme  
HENAULT Thomas  
HENNI Jamel  
HEUTTE Jean-François  
HORJAK Patrice  
HURIEZ Franck  
JACQUES Philippe-Emmanuel  
JAUNAY Julien  
LAMAISON Yoan  
LEVELEUX Thierry  
LOBOKO Jean-Claude  
LOUIS Frantz  
MAGNANI Robert  
MAILLI Joseph-Florent  
MALKA Gabriel  
MARTY Jean-Pierre  
MAZABRAUD-MAUPOUX Sandrine  
MBOMBA NJOYA Ousmanou  
MBOUHOU Max  
MCHIRIHAT Abdallah  
MEUILLET Franck  
MIHOUB Enwar  
MORANDAIS Jean  
MOUKOKO Jacques  
NDEMBI Ndombasi  
NDROUMOKATO Bienvenu  
NIABIA Mesmin  
NIANG Papa Mody  
NOËL François  
OMARI Aïssam  
PAGNAT Richard  
PERINA Rodrigue  
PINTADO Roberto  
PLANES Eric  
PLAZA Conrado  
PORTAL Christophe  
POUSSADE Christophe  
QUENUM Blaise  
SABATIER Steve  
SANDJAK Shariff  
SICAKYUZ Michael  
SIDIBE Abdourahmane  
SIMONE Marco  
SISSOKO Amadou  
SOLERA-CHACON Johan  
TALEB-BRAHIM Kamel  
TCHOUTA Roméo  
TIAM Jean-Calvin  
TROTEL Eric  
VENDITELLI David

WOLFF Marc  
YOB-YOB Davy





**DE LA COMMISSION DE LA COUPE DE FRANCE OUTRE-MER 2004/2005 :**  
**PROPOSITIONS DE DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION**  
**CENTRALE DE LA COUPE DE FRANCE**

Le Conseil,

- Informé sur proposition de la Commission Centrale de l'Outre-mer,
- Adopte les délégations suivantes :

**Coupe de France Outre-mer 2004/2005**

**7<sup>ème</sup> TOUR ELIMINATOIRE**  
**Les 20 et 21 novembre 2004**

 <b>Déplacement en GUYANE</b> (du 16/11/2004 au 23/11/2004)	<b>M. Jean-Pierre CHARBONNIER</b>
 <b>Déplacement en MARTINIQUE</b> (du 16/11/2004 au 23/11/2004)	<b>M. Jacques LEGER</b>
 <b>Déplacement à MAYOTTE</b> (du 15/11/2004 au 23/11/2004)	<b>M. Jean-Pierre GONIDEC</b>
 <b>Déplacement en NOUVELLE-CALEDONIE</b> (du 14/11/2004 au 23/11/2004)	<b>M. André HAHN</b>

**IX - CALENDRIER INTERNATIONAL**

**SELECTION NATIONALE « FEMININES U21 » - MATCH AMICAL A DETERMINER SAMEDI 13 OU 20 NOVEMBRE 2004**

**Encadrement :**

Christine DIARD, Yvan DAVID, Franck DOUDET, José PLANAS, Christophe PICOT, Franck MOREAU et 18 joueuses.

**SELECTION NATIONALE « MOINS DE 17 ANS » 2 MATCHES AMICAUX FRANCE – POLOGNE DU 15 AU 19 NOVEMBRE 2004 EN LIGUE DE MEDITERRANEE**

**Délégation :**

Jean-Claude LOUP, Guy FERRIER, Philippe MOUREAUX, Jean-Paul DELAHAYE, Dr Pascal MAILLE, Benjamin VINATIER et 18 joueurs.

**SELECTION NATIONALE « MOINS DE 21 ANS » MATCH AMICAL FRANCE – PAYS BAS MERCREDI 17 NOVEMBRE 2004 A SETE A 15 HEURES**

**Délégation :**

Christian TEINTURIER, Gérard PARENTIN, René GIRARD, Patrick GONFALONE, Franck RAVIOT, Dr François BROCHET, Christophe GEOFFROY, Thierry BLAIN, Frédéric FORESTAS et 18 joueurs.

**EQUIPE DE FRANCE - MATCH AMICAL FRANCE – POLOGNE - MERCREDI 17 NOVEMBRE 2004 A SAINT DENIS A 21 HEURES AU STADE DE France**

**Délégation :**

Claude SIMONET, Frédéric THIRIEZ, Gervais MARTEL, Paul LE HESRAN, Gérard ENAULT, Pierre REPELLINI, Raymond DOMENECH, Pierre

MANKOWSKI, Bruno MARTINI, Dr Jean-Pierre PACLET, Michel BROHAN, Bruno KLEIN, Thierry LAURENT, Yann LE GUILLARD, Thierry MARSZALEK, Diamantino DE FARIA, Olivier TINTEN, Marc MALEPART, Mohamed SANHADJI et 20 joueurs.

**SELECTION NATIONALE « MOINS DE 19 ANS » MATCH AMICAL ANGLETERRE – FRANCE - JEUDI 18 NOVEMBRE 2004**

**Délégation :**

René VAN ROKEGHEM, Jean GALLICE, Jean-Michel PRAT, Laurent CHATREFOUX, Dr Edouard LIPKA, Guy PURAVET et 18 joueurs.

**SELECTION NATIONALE « FUTSAL » 2 MATCHES AMICAUX DU 22 AU 25 NOVEMBRE 2004**

**Délégation :**

Michel MUFFAT-JOLY, Pierre JACKY, David MERESSE, Dr. Pascal LEFEVRE, Jean-Pierre MULTIGNER et 14 joueurs.

**XI - QUESTIONS DIVERSES**

**SALON DU FOOTBALL**

Le Conseil,

- Informé par son Président de l'organisation du Salon Galaxy Foot pour la première fois à Paris au Parc Floral de Vincennes les 3, 4 et 5 juin 2005.
- Donne son accord pour réserver un emplacement pour la FFF au sein de ce dispositif.

**PROMOTION , DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE FRANCO-AFRO AMERICANO CARAIBIENNE**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre de l'Association Internationale des Etincelles d'Amour,
- Regrette de ne pouvoir y donner suite compte tenu du trop grand nombre de sollicitations en la matière.

**LETTRE DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU MEXIQUE : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR EQUIPEMENTS DE FOOTBALL**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre susvisée,
- Regrette de ne pouvoir y donner suite compte tenu du trop grand nombre de sollicitations en la matière.

**DEMANDE DE LA SOCIETE ADIDAS POUR UNE OPERATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ELA**

Le Conseil,

- Informé par son Président de ce projet,
- Regrette de ne pouvoir y donner suite.

**CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL FEDERAL POUR LE 2EME SEMESTRE 2004**

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Adopte le calendrier suivant :

<b>CONSEIL FEDERAL</b>	<b>BUREAU DU CONSEIL FEDERAL</b>	<b>REUNION COMMUNE CF/CNFA/PRESIDENTS DE LIGUES</b>
<b>Vendredi 8 octobre 2004 à 9h00</b>		
	<b>Jeudi 21 octobre 2004 à 14h30</b>	
<b>Jeudi 18 novembre 2004 à 9h00</b>		
<b>Vendredi 10 décembre 2004 à 9h00</b>		
		<b>Samedi 11 Décembre 2004 à 9h00</b>

En outre, la réunion du CNFA du 29 octobre 2004 est supprimée.

**DIVERS**

Monsieur Jean-Marie LAWNICZAK demande qu'une réflexion soit lancée sur la position des joueurs renonçant à leur carrière internationale.

Monsieur Frédéric THIRIEZ informe le conseil sur l'attribution du prix mensuel du Fair-Play au match ST ETIENNE – LYON.

**COMPOSITION DES COMMISSIONS D'APPEL DISCIPLINAIRES POUR LA SAISON 2004/05**

Le Conseil,

- Procède à l'homologation de la Commission d'Appel Disciplinaire de la Ligue de Martinique et du District de l'Aine.

**Le Directeur Général,**

**Gérard ENAULT**